Extrait du compte rendu de la 166e réunion du Conseil de l'UEO (Bruxelles, 17 novembre 1960)

Légende: L'extrait du compte rendu de la réunion ministérielle du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue à Bruxelles le 17 novembre 1960, expose les diverses questions inhérentes au débat sur les relations entre le Conseil et l'Assemblée en matière de défense. Les membres du Conseil partagent l'avis de ne pas demander à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de changer son règlement de sécurité pour communiquer à la Commission de la défense des renseignements classés. Ils approuvent les contacts officieux entre les Secrétariats de l'UEO et de l'OTAN et soulignent la nécessité de mieux utiliser les sources nationales d'informations. Le représentant français, Jean Chauvel affirme que les réponses du Conseil de l'UEO doivent toujours avoir un caractère collégial car il serait particulièrement difficile d'écouter chaque ministre présenter son point de vue national. En outre, il serait important d'améliorer la rédaction des questions et des recommandations de l'Assemblée et de les communiquer à l'avance pour que le Conseil puisse y répondre utilement. De son côté, le ministre britannique Edward Heath signale une anomalie car la Conférence parlementaire de l'OTAN reçoit parfois des renseignements qui sont refusés à l'Assemblée de l'UEO. Les propositions de l'Assemblée concernant la représentation du Conseil aux réunions communes ne sont donc pas acceptées.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 166e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 17 novembre 1960 à Bruxelles . CR(60)25. pp. 8-11. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). http://www.anlux.lu. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1960, 01/01/1960-30/08/1961. File 202.414.05. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_166e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_bruxelles_17_novembre_1960-fr-6f5266a5-6cb5-4c11-b61b-51ce9452a3dd.html$

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



1. Questions de défense

M. WIGNY rappelle que les relations entre le Conseil et la Commission de défense de l'Assemblée présentent certaines faiblesses, reconnues par les deux parties. Elles ont trait principalement:

- 1. aux renseignements fournis par l'O.T.A.N. pour aider le Conseil à répondre aux questions de la Commission de la défense;
- 2. à la représentation du Conseil aux réunions communes avec cette commission.

A la première difficulté, il y a trois solutions possibles :

a) inviter l'O.T.A.N. à faire une application plus libérale de ses règles de sécurité.

De l'échange de vues qui s'ensuit, il ressort que les Ministres sont opposés à ce que l'O.T.A.N. soit invitée à modifier son règlement de sécurité de manière à pouvoir communiquer à la Commission de l'Assemblée des renseignements classés.

M. von BRENTANO mentionne à ce sujet le cas récent d'un parlementaire de son pays, qui s'est montré indigne de confiance; le Gouvernement fédéral entend donc limiter au strict minimum la communication de renseignements intéressant la défense à des parlementaires lorsque leur divulgation peut avoir des effets préjudiciables; il doit en être de même, lui semble-t-il, pour les parlementaires de l'U.E.O.

M. SCHAUS signale que les parlementaires de son pays n'ont pas accès aux renseignements classés. Il estime lui aussi que les dispositions de sécurité doivent être renforcées en ce domaine.

Cependant, M. HEATH et plusieurs de ses collègues font observer que la Conférence des parlementaires de l'O.T.A.N. reçoit parfois des renseignements qui sont refusés aux parlementaires de l'U.E.O. Il y a certainement là une anomalie.

En outre, comme le fait observer M. LUNS, il arrive que le contenu de documents qui demeurent classés secrets à l'O.T.A.N. soit connu très largement au-dehors, et même de la presse; l'O.T.A.N. pourrait être invitée à ne pas refuser de tels renseignements à l'Assemblée de l'U.E.O.

b) Etablir des contacts officieux plus étroits entre les Secrétariats de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. afin d'obtenir que les réponses du Conseil soient rédigées de manière à réduire au maximum les difficultés mentionnées ci-dessus.

Les Ministres sont unanimement favorables à cette proposition.

A ce sujet, M. CHAUVEL fait observer qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer les réponses du Conseil. Il faut s'efforcer de faire en sorte que les questions et recommandations de l'Assemblée soient mieux rédigées et surtout qu'elles soient communiquées suffisamment à l'avance pour que le Conseil ait le temps de fournir des réponses utiles.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL



U.E.O. CONFIDENTIEL CR (60) 25

c) Utilisation au maximum par le Conseil des sources d'information nationales, de telle sorte que l'O.T.A.N. ne soit pressentie qu'en dernier ressort.

Sur ce point, les avis sont partagés. D'une part, cet usage pourrait se révéler dangereux car il pourrait aboutir à "court-circuiter" l'O.T.A.N. En outre, il se pourrait que les renseignements fournis soient plus complets dans certaines occasions que dans d'autres, et cela sans aucune raison apparente.

En revanche plusieurs Ministres soulignent à nouveau l'avantage qu'il y aurait à donner aux parlementaires les renseignements qu'ils sont en droit d'attendre. En outre, les questions de la Commission sont d'une nature telle qu'il est bien souvent possible d'y répondre en puisant aux sources nationales. Toutefois, les renseignements doivent toujours être donnés sous la responsabilité collective du Conseil.

En résumé, le PRESIDENT note que le Conseil:

a) n'accepte pas qu'il soit demandé à l'O.T.A.N. de modifier son règlement de sécurité de manière à pouvoir fournir aux parlementaires de l'U.E.O. des renseignements classés;

convient cependant que l'O.T.A.N. pourrait être invitée à traiter les parlementaires de l'U.E.O. sur le même pied que la Conférence des parlementaires de l'O.T.A.N. et à ne pas s'appuyer sur des considérations de sécurité pour refuser des renseignements qui ont déjà été largement diffusés;

- b) approuve l'établissement de contacts officieux plus étroits entre les Secrétariats de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. afin de s'assurer que les réponses aux questions et recommandations soient aussi satisfaisantes que possible;
- c) convient de l'intérêt qu'il y aurait à mieux utiliser les sources nationales d'information, pourvu que les réponses soient toujours données sous la responsabilité du Conseil tout entier.

Quant à la <u>seconde difficulté</u>, représentation du Conseil aux réunions communes, l'Assemblée a formulé les propositions suivantes :

- a) Assigner un rôle plus actif aux observateurs de l'O.T.A.N.
- b) Participation aux réunions communes des Ambassadeurs auprès de l'O.T.A.N. des pays membres de l'U.E.O.

•••/•••

U.E.O. CONFIDENTIEL



U.E.O. CONFIDENTIEL CR (60) 25

Les membres du Conseil sont unanimes à rejeter ces deux propositions pour les raisons données dans le document C (60) 159.

c) Réunions communes de la Commission et des sept Ministres de la défense.

M. CHAUVEL souligne que les réponses du Conseil à l'Assemblée doivent toujours avoir un caractère collégial : celui-ci serait mis en péril si les sept Ministres de la défense devaient répondre en réunion commune aux questions de la Commission.

Plusieurs autres nembres du Conseil partagent cet avis, signalant en particulier les difficultés qui s'élè-veraient si chaque Ministre présentait son point de vue national.

d) Participation aux réunions communés de l'un des Ministres nationaux de la défense.

De l'examen de cette proposition ressortent les points suivants :

- i) La Commission a été reçue tour à tour par presque tous les Ministres de la défense, qui lui ont fait un exposé et ont ensuite répondu à ses questions. Il pourrait y avoir certains avantages à ce qu'un Ministre national de la défense assiste à ces réunions communes, ainsi qu'il a été proposé.
- ii) In revanche, le Ministre dos affaires étrangères qui préside la réunion serait placé dans une situation délicate. Il présenterait l'avis collectif du Conseil alors que son collègue le Ministre de la défense ne serait pas nécessairement tenu de le faire ; celui-ci serait à même de parler beaucoup plus librement et de présenter un point de vue national. Cèla serait certainement une source de complications.
- iii) Les questions auxquelles le Conseil peut répondre de manière satisfaisante sont généralement celles qui intéressent la politique de défense de l'ensemble de l'Alliance; par ailleurs, il est évident que la Commission s'intéresse surtout aux aspects politiques des questions de défense; le Ministre des affaires étrangères d'un pays membre est donc en mesure d'y répondre.

M. HEATH déclare que, sous certaines réserves, cette proposition n'avait pas été mal accueillie par le Royaume-Uni. Toutefois, convaincu par les arguments qui viennent d'être exposés, M. Heath est prêt à s'associer au rejet de la proposition.

M. LUNS se demande s'il ne serait pas possible de satisfaire dans une certaine mesure aux désirs de

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL



U.E.O. CONFIDENTIEL

CR (60) 25

l'Assemblée en procédant comme suit : le Ministre présidant la réunion pourrait être accompagné d'un fonctionnaire ayant le grade et la compétence appropriés, qui fournirait, à la demande du Ministre, certaines précisions techniques ou l'aiderait à formuler sa réponse.

D'autres membres du Conseil estiment que la présence d'un tel expert risquerait de provoquer des questions supplémentaires, de telle sorte qu'il deviendrait encore plus difficile d'éviter de répondre à certaines questions. En outre, la nécessité de donner un avis collectif poserait le même problème. Il est rappelé notamment que rien n'empêche les Ministres de consulter leurs experts nationaux avant la réunion, ni de se faire assister de tel ou tel fonctionnaire s'ils le jugent utile.

En conclusion, le PRESIDENT constate que le Conseil ne croit pas pouvoir accepter les propositions de l'Assemblée concernant la représentation du Conseil aux réunions communes.

Le Conseil à Londres est invité à répondre à l'Assemblée en ce sens.

